

Programme Local de l'Habitat 2020-2025



Communauté de Communes Ghallans-Gois Communauté

Mathilde BONNISSENT

Service Habitat, Observatoire et SIG
1 Boulevard Lucien Dodin
85300 CHALLANS
02 51 93 56 73
habitat@challansgois.fr

CONTEXTE

La Communauté de communes a lancé l'élaboration de son PLH fin 2017 pour la période 2020-2025. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est obligatoire. Le conseil communautaire a approuvé le PLH le 30 janvier 2020.

La Communauté de communes (CC) se situe au nord-ouest du département de Vendée. Challans Gois Communauté regroupe 11 communes pour plus de 46 000 habitants. Cet EPCI est issu de la fusion au 1er janvier 2017 du Pays de Challans, du Pays de Gois et de la Commune de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Ce territoire est composé de 3 entités géographiques : le marais breton, le bocage et la ville de Challans (20 133 habitants soit 44 % de la population intercommunale).

L'ancienne CC du Pays de Challans s'était dotée d'un PLH en 2013. Le nouveau PLH a été élaboré de manière simultanée aux autres documents cadres que sont le SCoT et le PLU.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2020-2025 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Préserver le cadre de vie offert par le territoire ;
- Développer une offre de logements attractive et abordable pour répondre aux besoins des jeunes actifs ;
- Répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs liés au vieillissement de la population ;
- Poursuivre la diversification de l'offre de logements en faveur de la mixité sociale afin de répondre à la demande ;
- Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat.

AXES MAJEURS D'ACTION

| ORIENTATIONS | ACTIONS ASSOCIEES |
|---|---|
| Orientation 1 : Préserver le cadre de vie offert par le territoire | Action 1 : Planifier le développement de l'offre nouvelle pour réaliser les objectifs du PLH et mettre en œuvre les préconisations du SCoT Action 2 : Renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs Action 3 : Organiser la transition énergétique de l'habitat |

| | |
|--|--|
| | <p>Action 4 : Créer un guichet unique d'information et d'orientation sur le logement</p> <p>Action 5 : Accompagner l'adaptation des logements aux risques naturels et prendre en compte ces risques dans l'offre nouvelle</p> |
| <p>Orientation 2 : Développer une offre de logements attractive et abordable pour répondre aux besoins des jeunes actifs</p> | <p>Action 6 : Proposer une offre en accession abordable à la propriété à destination des jeunes actifs</p> <p>Action 7 : Développer une offre locative adaptée aux besoins des ménages en mobilité professionnelle et aux jeunes en début de parcours résidentiel</p> |
| <p>Orientation 3 : Répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs liés au vieillissement de la population</p> | <p>Action 8 : Adapter le parc de logements anciens à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap</p> <p>Action 9 : Favoriser l'accessibilité des logements neufs dans les projets publics</p> <p>Action 10 : Poursuivre le développement de l'offre publique à destination des personnes âgées et handicapées</p> <p>Action 11 : Promouvoir des manières d'habiter alternatives pour lutter contre l'isolement et renforcer la solidarité intergénérationnelle</p> |
| <p>Orientation 4 : Poursuivre la diversification de l'offre de logements en faveur de la mixité sociale afin de répondre à la demande</p> | <p>Action 12 : Établir une véritable programmation intercommunale du logement social en partenariat avec les organismes HLM, afin de permettre la réalisation des objectifs de production dans toutes les communes</p> <p>Action 13 : Mettre en place une politique d'attribution des logements sociaux partenariale et transparente dans le cadre d'une conférence intercommunale du logement</p> <p>Action 14 : Soutenir les dispositifs en faveur du logement et de l'hébergement des ménages les plus fragiles</p> <p>Action 15 : Améliorer l'accueil des gens du voyage</p> |
| <p>Orientation 5 : Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat</p> | <p>Action 16 : Poursuivre et renforcer le pilotage partenarial du PLH</p> <p>Action 17 : Développer l'observatoire de l'habitat et animer un comité local d'études et de réflexion sur le logement</p> |

